

# L'APPLICATION STOP COVID : UNE ATTEINTE À LA LIBERTÉ ?

Un article de Gabriel

## Que-ce que « stop covid » ?

L'application « stop covid » est une application pour smartphone. Une fois la fonction Bluetooth activée, vous pourrez détecter les personnes atteintes ou non du covid-19 que vous avez croisées si elles aussi possèdent



Voici à quoi ressemblerait l'application "stop covid"  
France Bleu - © Maxppp - Jean-François Frey PHOTOPQR/L'ALSACE

l'application sur leur smartphone, et donc, vous protéger et protéger les autres.

## Quels liens avec la liberté ?

Nous pouvons tout d'abord nous demander : est-ce que l'application « stop covid » remet en cause le droit à la vie privée ? Comme nous le rappelle l'article 9 du Code civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée. » En réalité l'application ne remet pas vraiment en cause le droit à la vie privée car elle ne sera pas obligatoire. Ce sera donc un choix personnel de l'installer ou non. Comme nous le dit Sibeth Ndiaye, l'application « ne peut être que sur la base du volontariat, d'une anonymisation des données et d'une conservation temporaire de ces données. » Nous pouvons donc affirmer que l'application « stop covid » n'est en aucun cas une atteinte à la vie privée.

D'un autre côté, pourrions-nous dire que cette application porte atteinte à la liberté de circulation ? D'une certaine manière les personnes utilisant l'application seront tracées. Comme nous le rappelle

l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. ». L'appli n'empêche en aucun cas de se déplacer donc non, ce n'est pas une atteinte à la liberté de circulation.

### **Pratique et sécurisée, une appli sans risque ???**

Pour ma part, je pense que l'utilisation de cette application peut être très pratique car elle n'a aucune atteinte sur le droit à la vie privée et les seules données empruntées à l'utilisateur sont temporaires donc le droit à la vie privée est totalement respecté. L'utilisation de cette appli est donc sans risque. Voilà pourquoi je pense que cette appli peut faire avancer les choses même si l'installation sera totalement un choix personnel. Je pense et j'espère qu'une grande partie de la population l'installera. Car pour que cette application ait un effet sur le coronavirus, il faudrait que 66% des Français l'installent.

### **Sources**

■ <https://www.linternaute.com/actualite/guide-vie-quotidienne/2492203-stop-covid-appli-de-tracage-numerique-mode-d-emploi/>

■ France Bleu - © Maxppp - Jean-François Frey  
PHOTOPQR/L'ALSACE